



Commune de  
1358 Valeyres-sous-Rances

Valeyres-sous-Rances, le 20 mai 2026

Au Conseil général  
de et à  
1358 Valeyres-sous-Rances

**Annexe au préavis no 40/26 relative au Bilan et comptes de fonctionnement 2025**

**Remarques générales :**

L'excédent de revenu pour 2025 est de **CHF 57'025.37** alors qu'un excédent de charge de **CHF 100'025.36** était budgétisé.

**Domaines autofinancés 2025 :** (avant attribution ou prélèvement sur le fonds de réserve concerné)

<b>Réseau d'égouts et d'épuration :</b>		
<b>Charges</b>	<b>Produits</b>	<b>Taux de couverture</b>
CHF 347'218.53	CHF 155'137.15	44.68%
	2024	<b>76.25%</b>
<b>Services des eaux :</b>		
CHF 75'190.27	CHF 104'119.25	138.40%
	2024	<b>73.26%</b>
<b>Ordures ménagères :</b>		
CHF 144'216.54	CHF 86'520.41	59.99%
	2024	<b>92.00 %</b>

Pour le Services des eaux, une attribution de **CHF 28'928.98** a été effectuée sur les fonds de réserve 2820.04 « service des eaux », afin d'équilibrer ce domaine.

## Evolution marge d'autofinancement

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>FIDUCIAIRE</b>						
<b>Marge autofinancement</b>	48'770.95	134'820.86	99'083.25	122'398.50	-4'110.61	71'936.25
<b>Résultat publié</b>	-3'129.05	15'037.11	29'499.50	36'118.00	62'262.74	57'025.37
<b>Moyenne sur 5 ans</b>		-3'084.37	17'349.15	83'753.36	80'192.59	84'825.45
<b>CANTON</b>						
<b>Marge autofinancement</b>	33'771.00	134'820.86	99'083.25	122'398.50	185'889.00	
<b>Résultat publié</b>	-3'129.05	15'037.11	29'499.50	33'686.95	62'262.74	
<b>Moyenne sur 5 ans</b>		-3'833.29	16'750.02	82'754.32	115'192.52	

La différence entre les documents fournis par la fiduciaire et le tableau de bord communal provient de l'attribution à la réserve pour perte sur débiteurs. La fiduciaire considère cette attribution comme une variation monétaire, alors que le canton la considère comme non monétaire.

Pour soutenir un niveau d'endettement maximal de 4 millions (Préavis 5/21 : Fixation de plafonds en matière d'emprunts et de risques pour cautionnements pour la législature 2021-2022), notre commune doit être capable de dégager une marge d'autofinancement moyenne de CHF 133'400.00 (Capacité d'endettement souhaitée ou dette (nette) / 30). Actuellement, la moyenne des 5 dernières années est de CHF 84'825.45).

Les calculs pour obtenir la marge d'autofinancement épurée n'ont pas été effectués.

### I. BILAN

#### Disponibilités

Elles s'élèvent à **CHF 1'300'898.62** en diminution de **CHF 407'614.18** par rapport au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

#### Fonds de réserve

Ce poste a diminué de **CHF 382'390'12**, passant de **CHF 1'201'697.40** à **CHF 819'307.28**. Les réserves sont intégralement couvertes par des liquidités.

Cette diminution s'explique principalement par le versement au canton — Service de la sécurité civile et militaire — du solde du fonds de réserve des contributions de remplacement des abris PC 2820.13, pour un montant de **CHF 134'873.00**.

Le fonds de réserve **2820.17 – Travaux futurs** a diminué de **CHF 146'446.10**, pour s'élever à **CHF 525'129.20**. Avec la migration de la commune au modèle **MCH2 au 1er janvier 2026**, ce montant sera transféré à la réserve de politique budgétaire. Cette réserve est assimilable à une réserve conjoncturelle ou d'équilibrage.

Quant à la réserve **2820.99 – Ducroire**, elle s'élève à **CHF 135'000.00**. Elle présentait un solde de **CHF 235'000.00** au 1er janvier 2025, après dissolution de **CHF 190'000.00** selon les comptes 2024 et constitution de **CHF 60'000.00** (voir commentaire sous compte 210.380.00).

## II. COMPTES DE FONCTIONNEMENT

### CHARGES

	Charges 2025	En % du total
1 ADMINISTRATION GENERALE	526'949.19	15.88%
2 FINANCES	251'065.07	7.57%
3 DOMAINES ET BATIMENTS	377'962.85	11.39%
4 TRAVAUX	775'320.44	23.37%
5 INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES	280'847.79	8.46%
6 POLICE	275'741.91	8.31%
7 SECURITE SOCIALE	726'259.25	21.89%
8 SERVICES INDUSTRIELS	104'119.25	3.14%
<b>Montant total des charges</b>	<b>3'318'265.75</b>	100.00%

### PRODUITS

	Produits 2025	En % du total
1 ADMINISTRATION GENERALE	168'335.30	4.99%
2 FINANCES	2'232'230.69	66.13%
3 DOMAINES ET BATIMENTS	352'372.78	10.44%
4 TRAVAUX	353'352.26	10.47%
5 INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES	0.00	0.00%
6 POLICE	138'753.14	4.11%
7 SECURITE SOCIALE	0.00	0.00%
8 SERVICES INDUSTRIELS	130'246.95	3.86%
<b>Montant total des produits</b>	<b>3'375'291.12</b>	100.00%

## III. Commentaires sur les sections du compte de fonctionnement

### 1. ADMINISTRATION GENERALE

Ces comptes n'appellent pas de remarque particulière de la part de la Municipalité.

### 2. FINANCES

#### 210 Impôts

Au compte 2025	CHF	1'346'002.01
Au budget 2025 adopté	CHF	1'677'300.00
<b>Diminution</b>	<b>CHF</b>	<b>-331'297.99</b>

#### 210.380.00 Attribution à Ducroire (compte de charge)

Au compte 2025	CHF	-130'000.00
Au budget 2025 adopté	CHF	0.00
<b>Diminution</b>	<b>CHF</b>	<b>-130'000.00</b>

En 2024, en analysant les débiteurs fiscaux, nous avons constaté un risque important d'encaissement. Une réserve supplémentaire de CHF 190'000.000 avait été constituée. Malheureusement, une situation similaire mais de moindre importance se présente en 2025. Nous avons dissous la réserve de CHF 190'000.00. Une réserve de CHF 60'000.00 a été créée (CHF -190'000.00 + CHF 60'000.00 = CHF - 130'000.00).

#### 210.400.00 Impôt sur le revenu + prestations en capital PP (compte de produit)

Au compte 2025	CHF	788'822.40
Au budget 2025 adopté	CHF	1'200'000.00
<b>Diminution</b>	<b>CHF</b>	<b>-411'177.60</b>

A l'avenir, l'estimation de ce poste à CHF 950'000.00 pour le prochain budget semble correspondre à notre réalité. Elle s'appuie sur l'analyse des données en notre possession.

Le taux d'imposition (71%) influence les rentrées des impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques, les impôts sur le bénéfice et le capital des personnes morales.

#### 210.400.01 Impôt sur la fortune PP (compte produit)

Au compte 2025	CHF	212'617.94
Au budget 2025 adopté	CHF	160'000.00
Augmentation	CHF	52'617.94

A l'avenir, l'estimation de ce poste à CHF 130'000.00 pour le prochain budget semble correspondre à notre réalité. Elle s'appuie sur l'analyse des données en notre possession.

#### 210.411.00 Concession-redevance Romande Energie (compte produit)

Au compte 2025	CHF	15'173.90
Au budget 2025 adopté	CHF	10'000.00
Augmentation	CHF	5'173.90

	<b>Décompte 2024</b>
Consommation d'électricité	2 024 843 kWh
Prix de la taxe	0.007 Fr. / kWh
Montant de la taxe	Fr. 14 173.90
Déduction de l'acompte versé en 2024	Fr. -6 000.00
<b>Montant du décompte</b>	<b>Fr. 8 173.90</b>
	<b>Acompte 2025</b>
<b>Montant de l'acompte</b>	<b>Fr. 7 000.00</b>

En 2023, il y avait une consommation de 1'734'657 kWh.

## 220 Finances

### Nouvelle péréquation intercommunale (NPIV)

Les annexes Dcpte\_final\_péréquation\_2025\_VSR\_synthèse, Dcpte\_final\_péréquation\_2025\_VSR\_détails, et NPIV\_rapport de synthèse-Dcpte\_final\_2025 renseignent en détail sur les chiffres indiqués dans les comptes.

### **220.352.03 NPIV-Péréquation des charges particulières des villes - Alimentation (compte de charge)**

Ce pilier de la péréquation vise la compensation des villes pour leurs charges en lien avec la fourniture de services qui bénéficient à une population plus importante que la leur. Il prévoit une compensation selon la population et une compensation des déficits des lignes de trafic urbain.

Notre participation est de **CHF 324'015.00** (Budget CHF 335'549.00) **Diminution : CHF -11'534.00**

#### **Compensation selon la population : CHF 266'052.00** (Budget CHF 267'537.00)

Cet instrument attribue des montants à chaque commune sur la base de paliers de population progressifs : plus la population d'une commune est élevée, plus elle reçoit de francs par habitant. Cette compensation est financée par les communes avec une répartition en francs par habitant.

Montant reçu : CHF 76'372.00 Montant financé : CHF 342'424.00 - Montant à notre charge : CHF 266'052.00

**Par habitant pour notre commune = CHF 465.94**

#### **Compensation des déficits des lignes de trafic urbain : CHF 57'963.00** (Budget CHF 68'012.00)

Cet instrument compense les communes (villes et non) qui participent au financement des déficits d'exploitation des lignes de trafic urbain, cela à hauteur de 60% desdits déficits d'exploitation.

**CHF 101.50 est le montant par habitant** versé par notre commune pour financer cette compensation.

### **220.452.05 NPIV-Péréquation des besoins structurels (B) – Retour (compte de produit)**

### **220.352.04 NPIV- Retour ASIOR, élèves pondérés (compte de charge)**

Ce pilier de la péréquation vise à atténuer les disparités de charges entre les communes dues à des facteurs structurels, c'est-à-dire des facteurs qui échappent au contrôle des communes. Les communes avec des indicateurs structurels qui dépassent la norme cantonale sont compensés avec un montant par unité excédentaire. Les montants versés dans le cadre de ce pilier de la péréquation sont entièrement financés par l'Etat dans le cadre du rééquilibrage financier en faveur des communes.

Le retour pour notre commune est de CHF 67'204.00 (Budget CHF 84'624.00) **Diminution : 17'420.00**

Toutefois, CHF 42'564.00 seront à reverser à l'ASIOR (voir commentaire ci-dessous). **Le montant net pour notre commune est donc de CHF 24'640.00.**

#### **Retour Surface productive : CHF 20'461.00** (Budget CHF 18'352.00)

Les communes dont la surface productive par habitant (somme des surfaces d'habitat et infrastructures, agricoles et boisées) excède 120% de la médiane cantonale perçoivent CHF 106.20 par hectare supplémentaire.

La surface productive de la commune étant supérieure au seuil cantonal défini par la NPIV, Valeyres-sous-Rances bénéficie d'un retour de CHF 20'461.00 au titre de cette composante.

#### **Altitude et déclivité : CHF 0.00**

Les communes perçoivent, par personne résidant en altitude, un montant de CHF 586.00 multiplié par le pourcentage du territoire de la commune dont la déclivité est égale ou supérieure à 35% (Valeyres 3,4%). Une personne est considérée comme résidente en altitude si son lieu de résidence principale est sis à une altitude de 730m ou plus (aucune à Valeyres). **Nous ne bénéficions donc pas de cette composante.**

### **Composante – « Elèves pondérés » : CHF 46'743.00 (Budget CHF 66'272.00)**

Pour tenir compte du coût des transports scolaires, les élèves dont le domicile est distant de 2,5 km ou plus de l'école sont surpondérés (coefficient de 0,15).

Les communes dont le nombre d'élèves pondérés par habitant est supérieur à 120% de la moyenne cantonale perçoivent un montant de CHF 4'265.00 par élève supplémentaire.

En ce qui concerne, le retour « élèves pondérés », une grande partie du montant prévu devra être reversé à l'Association scolaire intercommunale Orbe et région (ASIOR). A l'ASIOR, les coûts des transports sont mutualisés. Dès lors, les communes bénéficiaires de la péréquation des besoins structurels « élèves pondérés » doivent reverser une partie importante de ces montants à l'ASIOR. Dans le cas de facturation des coûts effectifs des transports par commune, ce montant reviendrait uniquement à celles qui en sont bénéficiaires.

Montant pour l'ASIOR : CHF 42'564.00

Solde à VsR : CHF 4'179.00

### **220.452.05 NPIV-Péréquation des ressources (R) – Retour (compte de produit)**

Ce pilier de la nouvelle péréquation vise à atténuer les disparités fiscales entre les communes consécutives à des différences de capacité financière. Cette dernière est surtout mesurée via l'indicateur du revenu fiscal standardisé (RFS). La péréquation des ressources comprend trois instruments : la solidarité principale, la dotation minimale et les prélèvements conjoncturels.

Le retour pour notre commune est de **CHF 800'383.00** (Budget CHF 433'252.00),

Augmentation : CHF 367'131.00

#### **Revenu fiscal standardisé (RFS)**

Le RFS correspond au revenu théorique que chaque commune générerait si elle appliquait le coefficient d'imposition moyen (67.31), ainsi qu'un taux standard de 1‰ pour l'impôt foncier.

CHF 3'462.70 est le RFS par habitant moyen cantonal. Ce montant est supérieur de CHF 172.00 par habitant par décompte prévisionnel 2025

Notre revenu standardisé est de CHF 1'881.70 (Budget CHF 2'472.60).

**Retour Solidarité principale : CHF 724'728.00** (Budget CHF 381'827.00) **Augmentation CHF 342'900.00**

Les communes dont le potentiel fiscal est inférieur à la moyenne cantonale reçoivent une compensation financière. A l'inverse, les communes plus favorisées contribuent au système.

RFS cantonale CHF 3'462.70 – RFS Valeyres CHF 1'881.70 = La différence par rapport au RFS cantonal est de CHF 1'581.00.

Notre commune reçoit de la péréquation des ressources un montant par habitant égal à 80% de cet écart soit CHF 1'264.79. Retour solidarité principale = 1'264.79\*573 hab = CHF 724'727.00

#### **Analyse :**

La forte différence observée sur le retour de solidarité principale s'explique principalement par la diminution des recettes d'impôt sur le revenu.

Le budget 2025 prévoyait des recettes fiscales de CHF 1'200'000.00 alors que les recettes effectivement encaissées se sont élevées à CHF 788'822.00. Cette baisse est notamment liée au trop-perçu enregistré en 2024 ainsi qu'aux corrections fiscales intervenues en 2025.

Cette diminution du potentiel fiscal communal a eu pour effet de réduire le revenu fiscal standardisé (RFS) de la commune par rapport à la moyenne cantonale.

Parallèlement, la hausse du RFS moyen cantonal a renforcé l'effet péréquatif en faveur de la commune. Elle explique l'augmentation du retour au titre de la solidarité principale.

**Il convient toutefois de rappeler que les montants liés à la NPIV peuvent varier fortement d'une année à l'autre. Ils dépendent aussi de facteurs externes que la commune ne maîtrise pas directement.**

**Retour Dotation minimale : CHF 0.00**

Les communes avec un RFS par habitant inférieur à 90% de la moyenne malgré les effets de la solidarité principale bénéficient d'une contribution leur permettant d'atteindre ce seuil minimal.

Avant la péréquation des ressources, le RFS par habitant pour notre commune était de 75,1%. Après la péréquation des ressources, il s'élève à 95%. **Nous ne bénéficions donc pas de la dotation minimale.**

**Péréquation des ressources – Prélèvement sur les impôts conjoncturels s'élève à : CHF 75'655.00**  
(Budget CHF 51'424.00) **Augmentation CHF 24'231.00**

Le retour par habitant est de CHF 257.00 au lieu de CHF 202.00 selon le décompte prévisionnel.

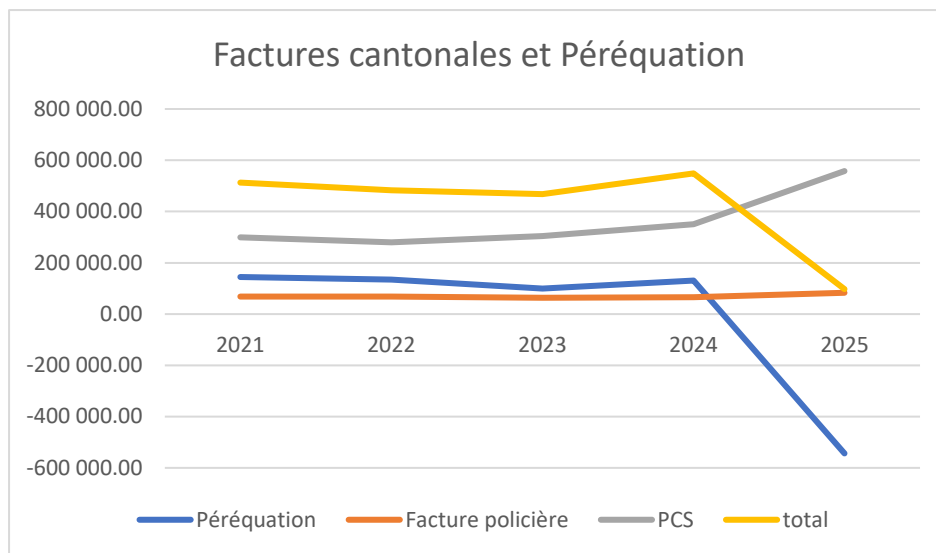
Ces prélèvements conjoncturels sont des transferts financiers calculés sur la base des revenus d'impôts dit « irréguliers ». Il s'agit de recettes fiscales dont l'architecture ne garantit pas un revenu chaque année.

Toutes les communes versent dans un pot commun 50% des recettes issues des droits de mutation, de l'impôt sur les successions et les donations et de l'impôt sur les gains immobiliers, ainsi que 30% de l'impôt des frontaliers. Après déduction du coût de gestion du système de péréquation (CHF 450'000.00) les montants restants sont ensuite répartis en francs par habitant entre les communes

		<b>Notre participation :</b>	
		<b>Comptes 2025</b>	<b>Prélèvements conjoncturels</b>
210.404.00	Droits de mutations	CHF 49'280.70	CHF 24'640.00
210.405.00	Impôt sur les successions et donations	CHF 39'250.00	CHF 19'625.00
210.441.00	Impôts sur les gains immobiliers	CHF 11'296.25	CHF 5'648.10
210.441.01	Impôts sur les frontaliers	CHF 71'687.55	CHF 21'506.25

**Evolution du coût net de la péréquation et des factures cantonales**

<b>Année</b>	<b>Péréquation</b>	<b>Facture policière</b>	<b>PCS</b>	<b>Total</b>
2021	144'594.00	68'933.00	299'925.00	513'452.00
2022	135'143.00	68'106.00	279'944.00	483'193.00
2023	99'947.00	63'695.00	304'115.00	467'757.00
2024	131'237.00	66'388.00	351'149.00	548'774.00
2025	<b>-543'571.00</b>	83'072.00	557'886.70	97'387.70



Le tableau ci-dessus met en évidence l'amélioration importante du résultat lié à la péréquation en 2025. Cette évolution favorable est toutefois partiellement compensée par la forte augmentation de la participation à la cohésion sociale (PCS).

### Analyse et perspectives liées à la NPIV

L'exercice 2025 présente un résultat favorable pour la commune dans le cadre de la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV).

Toutefois, il est encore trop tôt pour affirmer que ce nouveau système sera durablement plus favorable que l'ancien. Une seule année ne permet pas de tirer des conclusions définitives, d'autant plus que certains éléments fiscaux observés en 2025 présentent un caractère exceptionnel tant sur le plan communal que cantonal.

Les montants liés à la péréquation dépendent fortement des recettes fiscales de la commune. Ils sont également influencés par des éléments extérieurs que la commune ne maîtrise pas directement, notamment la situation financière des autres communes vaudoises.

Les effets réels de la NPIV devront donc être analysés sur plusieurs exercices afin d'obtenir une vision plus claire et représentative du système.

Dans ce contexte, la Municipalité entend maintenir une approche prudente dans l'évaluation des recettes péréquatives futures et poursuivre une gestion financière rigoureuse.

### Valeur point d'impôts :

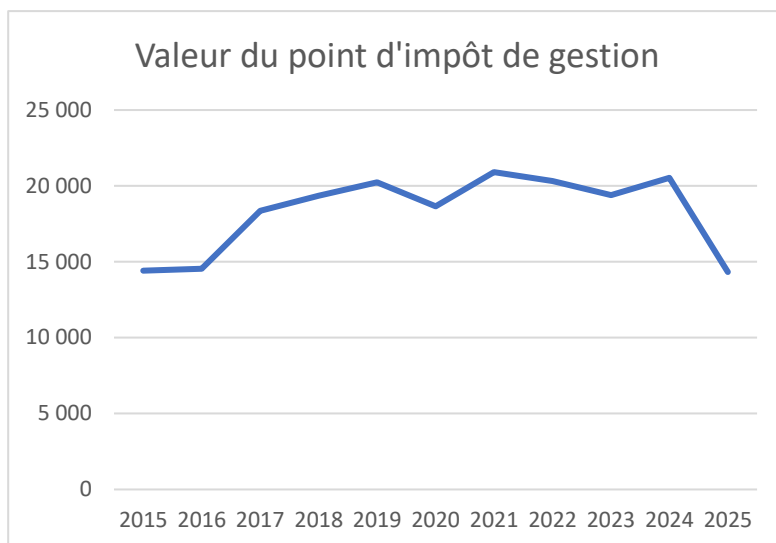
Jusqu'en 2024, la commune utilisait principalement le point d'impôt péréquatif, communiqué dans le cadre du décompte final de la péréquation.

Avec l'introduction de la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV), la notion de revenu fiscal standardisé (RFS) est désormais privilégiée dans les mécanismes péréquatifs.

Toutefois, dans le cadre du suivi financier communal, il nous paraît plus pertinent d'utiliser le point d'impôt de gestion. Il repose principalement sur les recettes fiscales récurrentes de la commune, telles que les impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques ainsi que les impôts sur les personnes morales. Les recettes fiscales exceptionnelles ou fortement variables ne sont pas intégrées.

Cet indicateur permet d'estimer l'impact financier d'une variation du taux d'imposition communal. Il constitue un outil utile pour l'analyse budgétaire et la planification financière.

Année	Valeur
2015	14'426
2016	14'539
2017	18'358
2018	19'343
2019	20'235
2020	18'659
2021	20'910
2022	20'317
2023	19'398
2024	20'536
2025	14'328



### Évolution de la valeur du point d'impôt

Entre 2021 et 2024, la valeur du point d'impôt est restée relativement stable. Elle se situait entre CHF 19'000 et CHF 21'000.00

En 2025, elle s'établit à CHF 14'328. Cette forte baisse s'explique principalement par les corrections fiscales intervenues durant l'exercice ainsi que par la diminution des recettes liées à l'impôt sur le revenu.

Sur la base des éléments actuellement connus, la Municipalité estime que la valeur du point d'impôt devrait, à l'avenir, se rapprocher d'un niveau situé aux alentours de CHF 15'400.00.

**Cet élément confirme le caractère particulier de l'exercice 2025 et invite à la prudence dans l'interprétation des résultats financiers de cette année.**

### 3. DOMAINES ET BATIMENTS

#### 310.314.00 Entretien des terrains et du matériel (compte de charge)

Au compte 2025	CHF	75'163.40
Au budget 2025 adopté	CHF	51'000.00
Augmentation	CHF	24'163.40

#### 310.435.02 Facturations diverses à des tiers (compte de produit)

#### 310.451.00 Subsidés (compte de produit)

CHF 27'884.70 (subsidés CHF 17'092.75, part. de tiers CHF 5'517.50) concerne les travaux relatifs aux berges du Mujon, CHF 29'589.65 (subsidés CHF 16'552.25, part. de tiers CHF 9'026.10) concerne les berges de la Chelette. Ces travaux ont été planifiés et mis au budget à la suite des intempéries de juin 2024. Un montant de CHF 16'489.05 concerne l'assainissement de la butte de tir qui n'a pas été mis au budget mais a fait l'objet du préavis 36/25. Pour ce chantier, les subventions nous parviendront à la fin du chantier. Le solde correspond aux montants des entretiens usuels.

Les subsides et participation de tiers ont été plus élevés qu'estimés.  
De plus, un montant de CHF 8'459.00 dans le compte 310.435.02 aurait dû apparaître dans le compte 430.436.00 Remboursement de tiers voir commentaire pour compte 430.314.02.

### **310.318.00 Honoraires et prestations de service (compte de charge)**

Au compte 2025	CHF	3'907.50
Au budget 2025 adopté	CHF	0.00
Augmentation	CHF	3'907.50

Ce compte comprend les émoluments pour autorisation de l'assainissement de la butte de tir et une note d'honoraires de DTP SA pour différents mandats CHF 3'331.50.

### **310.314.01 Entretien & curage des collecteurs (compte de charge)**

Au compte 2025	CHF	15'696.80
Au budget 2025 adopté	CHF	0.00
Augmentation	CHF	15'696.80

Ce montant concerne la réparation d'une canalisation d'eau claire dans la Plaine de L'Orbe.

## **320 Forêts**

Ces comptes n'appellent pas de remarque particulière de la part de la Municipalité. Les travaux réalisés sont décrits dans le rapport de gestion.

## **35 Bâtiments**

Ces comptes n'appellent pas de remarque particulière de la part de la Municipalité. Les travaux et achats réalisés sont décrits dans le rapport de gestion.

## **4. TRAVAUX**

### **430 Routes**

#### **430.314.01 Nettoyage, curage des routes (compte de charge)**

Au compte 2025	CHF	6'441.70
Au budget 2024 adopté	CHF	0.00
Augmentation	CHF	6'441.70

Il s'agit du curage des canalisations hors zones à bâtir.

#### **430.314.02 Entretien et réparation des routes (compte de charge)**

Au compte 2025	CHF	22'919.40
Au budget 2025 adopté	CHF	9'900.00
Augmentation	CHF	13'019.40

Cette augmentation est due à la réparation de la route en Crétolet endommagée, à nouveau, après un gros orage CHF 15'123.70. La participation de tiers pour ce chantier a été de CHF 8'459.00. Ce montant a été comptabilisé dans le compte 310.435.02.

**430.314.06 Entretien Eclairage public (compte de charge)**  
**480.480.09 Prélèvement s/fds de réserve travaux futurs (compte de produit)**

Au compte 2025	CHF	111'379.95
Au budget 2025 adopté	CHF	150'000.00
<b>Diminution</b>	<b>CHF</b>	<b>-38'620.05</b>

Le renouvellement généralisé des sources lumineuses de l'éclairage public (EP) en luminaires LED équipées de télégestion a été réalisé CHF 109'710.70. Un prélèvement sur le compte de réserve 2820.27 travaux futurs de CHF 109'710.70 a été effectué. Par rapport au préavis 21/24, la dépense est inférieure de CHF 40'289.30.

**451 Ordures ménagères**

Le principe de causalité n'est toujours pas appliqué. Ce principe, encore connu sous l'expression "principe du pollueur-payeur", définit simplement que la personne qui fait usage d'une prestation publique doit payer la part qui correspond au coût réel de consommation de celle-ci.

C'est la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE) qui fixe, à son article 2, ce principe fondamental de financement des prestations environnementales publiques offertes aux citoyens. Celui qui est à l'origine d'une mesure prescrite par la loi en supporte les frais. La même LPE précise, à son article 32 les règles de la gestion des déchets : Le détenteur de déchets assume le coût de leur élimination. La mise en service de la nouvelle déchetterie avec le pesage de chaque déchet doit permettre une couverture intégrale de ce poste.

**451.318.05 Honoraires + prestations de services (compte de charge)**  
**451.436.00 Remboursement de tiers (compte de charge)**

La Direction générale de l'environnement (DGE) a procédé en 2020 au contrôle de l'ensemble des anciennes décharges inscrites au cadastre – soit environ 1000 sites. Il en est ressorti la nécessité d'actualiser le statut d'environ 600 sites, classés désormais comme site « pollué, investigation nécessaire ».

Le site situé sur notre commune est concerné par ces investigations complémentaires, afin d'établir le niveau d'atteinte à l'environnement. 80% des dépenses sont subventionnées par le canton.

En 2025, ces premières investigations ont coûté CHF 7'916.54. Nous avons reçu des subventions pour CHF 6'333.24. Ces travaux continuent en 2026.

**451.332.00 Amortissement supplémentaire déchetterie (compte de charge)**

A la suite du résultat des comptes 2025 et avant le passage à MCH2, la Municipalité a décidé de procéder à un amortissement supplémentaire de CHF 40'000.00.

**451.390.01 Imputation interne, frais du personnel (compte de charge)**

Les charges liées aux vacances du municipal dans le cadre de la réfection de la déchetterie ont été imputées sur ce compte.

**460 Réseau d'égouts et d'épuration**

	Budget 2025	Comptes 2025	Différence
<b>Charges</b>	<b>CHF - 227'940.00</b>	<b>CHF - 347'218.53</b>	<b>CHF 119'278.53</b>
<b>Produits</b>	<b>CHF 227'940.00</b>	<b>CHF 155'137.15</b>	<b>CHF -72'802.85</b>
	<b>CHF 0.00</b>	<b>CHF - 192'081.38</b>	

Les taxes liées à l'entretien des canalisations EC et EU n'ont pas pu être facturées comme prévu par la Municipalité. Avant l'amortissement supplémentaire, le déficit était de **CHF -24'881.38**. Si les taxes avaient pu être facturées, ce domaine aurait été couvert en 2025.

#### **460.332.00 Amortissement supplémentaire Epuration (compte de charge)**

A la suite du résultat des comptes 2025 et avant le passage à MCH2, la Municipalité a décidé de procéder à un amortissement supplémentaire de CHF 167'200.00.

Cette opération permettra de diminuer les coûts liés à l'eau claire (EC) de **CHF 5'000.00** pour 2026.

Concernant l'épuration, les charges diminueront de **CHF 19'500.00** en 2026, puis de **CHF 14'500.00** par année dès 2027 jusqu'en 2036.

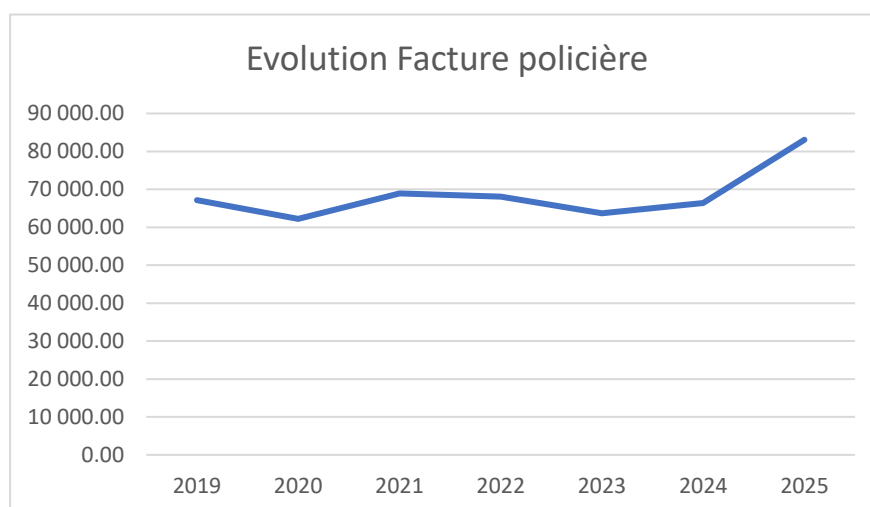
**Effets immédiats pour les habitants en 2026** : cette décision permettra de réduire le prix TTC du m<sup>3</sup> épuré de CHF 3.50 à **CHF 2.60**, soit une diminution de 90 centimes par m<sup>3</sup>. Une économie de 60 centimes par m<sup>3</sup> sera ensuite maintenue pour les années suivantes. La taxe annuelle de base relative aux eaux de ruissellement diminuera également de 5 centimes TTC pour s'élever à CHF 0.35 au lieu de CHF 0.40.

## **6. POLICE**

### **610 Corps de police**

#### **610.351.00 NPIV – Péréquation facture policière**

Année	Montant	VPI_gest	Nb Pt
2019	67'158.00	20'235.38	3.32
2020	62'211.00	18'659.37	3.33
2021	68'933.00	20'909.76	3.30
2022	68'106.00	20'317.04	3.35
2023	63'695.00	19'397.78	3.28
2024	66'388.00	20'536.21	3.23
2025	83'072.00	14'328.00	5.80



## 7. SECURITE SOCIALE

### 710 Service social

**710.351.01 ARAS, Association Régional d'action sociale (compte de charge)**

**710.351.04 AJOVAL (Accueil de jour des enfants) (compte de charge)**

Il est très difficile à l'ARAS et l'AJOVAL d'estimer précisément les montant des budgets. Les communes préfèrent les bonnes surprises que les mauvaises !

**710.351.05 UAPE Unité d'accueil pour écoliers (compte de charge)**

**710.352.07 Participation aux frais des transports scolaires (compte de charge)**

Au compte 2025	CHF	122'363.40
Au budget 2025 adopté	CHF	82'204.37
<b>Diminution</b>	<b>CHF</b>	<b>-40'159.03</b>

La consommation d'heures par notre commune a manifestement été surestimée par l'AJOVAL.

Depuis le mois d'août 2024, la convention signée par les 10 communes de la zone ASIOR est en vigueur. Jusqu'à ce moment, la répartition des déficits des UAPes était supportée par les communes détentrices des structures.

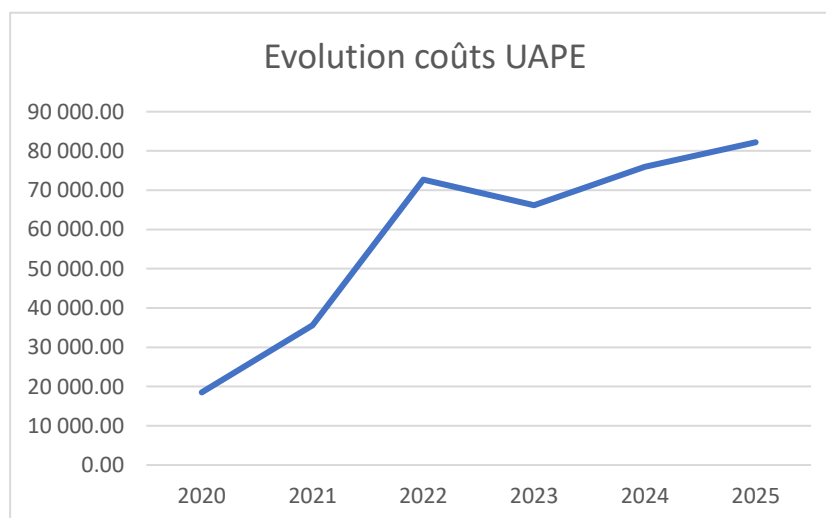
Depuis août, les Communes s'engagent à couvrir intégralement l'excédent de charges des UAPes, selon la répartition suivante :

- Un montant socle de CHF 20.00 par habitant, état selon le dernier recensement au 31 décembre.
- A l'excédent de charges des UAPes sera déduit le montant socle. Le montant ainsi obtenu sera réparti en fonction du nombre d'heures consommées par les communes.

Cette clé de répartition est rediscutée tous les 5 ans par les Municipalités des communes, la première fois en 2029.

### Evolution du montant des coûts UAPE à la charge de la commune

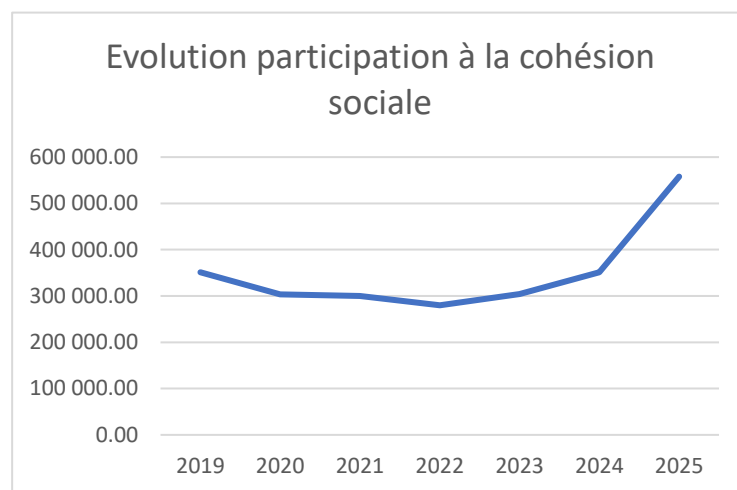
2020	2021	2022	2023	2024	2025
18'506.03	35'600.53	72'694.60	66'161.68	75'917.45	82'204.37



## 720 Prévoyance sociale

Description de la participation de notre commune à la facture sociale (cohésion sociale) avec la représentation en points d'impôts.

Année	Montant payé	VPI_gest	Nb PI
2019	351'134.00	20'235	17.35
2020	303'680.00	18'659	16.27
2021	299'925.00	20'910	14.34
2022	279'944.00	20'317	13.78
2023	304'115.00	19'398	15.68
2024	351'149.00	20'536	17.10
2025	557'886.70	14'328	38.94



## 8. SERVICES INDUSTRIELS

### 810 Service des eaux

Ces comptes n'appellent pas de remarque particulière de la part de la Municipalité.

### 830 Service du gaz

#### 830.411.01 Concession-redevance Gaz (compte de produit)

Au compte 2025	CHF	26'127.70
Au budget 2025 adopté	CHF	16'000.00
Augmentation	CHF	10'127.70

La rétrocession d'Urba Gaz a été sous- évaluée. Il y a 66 compteurs au 31.12.2024. Le volume de gaz vendu était en 2024 de 1'785'833 kWh au prix de CHF 0,1400 (2023 : CHF 0.1493). Le prix de revient est de 0,12535 kWh) (2023 : 0.14048 CHF/kWh). Nous touchons la différence entre le prix vendu et le prix de revient soit 0.01465 CHF/kWh (0.00882 CHF/kWh en 2023 0.01343 CHF/kWh en 2022, 0.00754 CHF/kWh en 2021 et 0,011315 CHF/KWH en 2020)

## Comptes 2025 sans l'utilisation des réserves et les amort suppl.

	<b>Produits</b>
	3'375'291.12
Réserve travaux futurs	-146'446.10
	3'228'845.02
	<b>Charges</b>
	3'318'265.75
Réserve Ducroire	130'000.00
Amort suppl EC-EU	-167'200.00
Amort suppl Ordures	-40'000.00
	3'241'065.75
<b>Résultat avec prise en charge des DA avec les impôts</b>	<b>-12'220.73</b>
Déficit EC-EU	24'881.38
Déficit ordures	17'696.13
<b>Résultat sans prise en charge des DA</b>	<b>30'356.78</b>

*Municipale responsable : Anne Baumann*